

PARTIE A

Chapitre 2 : LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

Politique économique générale

Le Canada, à l'instar des autres grands pays industrialisés, a continué d'être aux prises avec divers problèmes économiques, entre autres, taux d'inflation relativement élevés, fort niveau de chômage, cherté de l'argent, ralentissement des investissements, déséquilibre de la balance des paiements, renchérissement des prix de l'énergie et faibles taux de croissance réelle.

Il a participé activement à d'importantes rencontres économiques internationales, dont la réunion ministérielle du Conseil d'administration de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), en mai ; la réunion de l'OCDE au niveau ministériel, en juin ; le Sommet économique de Venise, en juillet ; la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, en août et en septembre ; la réunion conjointe du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) à Washington, en septembre ; les vingtième et vingt et unième sessions du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en mars et en septembre ; et la session annuelle des parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), en novembre.

La situation économique nationale est restée perméable à la conjoncture internationale. Les pressions inflationnistes sur les économies de la plupart de nos grands partenaires commerciaux, le renchérissement des coûts de l'énergie, la baisse conjoncturelle de la productivité et les mauvaises conditions climatiques qui ont fait baisser les rendements et grimper les prix agricoles ont contribué à maintenir les pressions inflationnistes amorcées en 1978. L'indice des prix à la consommation s'est élevé de plus de 10 %. Par ailleurs, le marché du travail a suivi les importantes fluctuations observées dans les activités économiques pendant l'année. La forte remontée de la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux, attribuable à la baisse de la valeur du dollar canadien en 1977 et 1978, a jeté les bases d'une réduction importante du déficit des opérations courantes. En effet, cette réduction s'explique en bonne part par une balance commerciale excédentaire de 7,9 milliards de dollars pendant l'année.

En novembre 1980, la Chambre des communes a adopté la Loi remaniant la Loi sur les banques. La nouvelle Loi, entrée en vigueur le 1^{er} décembre 1980, établit le cadre du régime bancaire canadien jusqu'en 1991, et permet notamment aux

banques étrangères d'établir au Canada des filiales bancaires qui auront essentiellement les mêmes prérogatives que les banques à charte canadiennes.

Lors de la réunion de l'OCDE au niveau ministériel en juin, les pays membres ont reconnu que la conjugaison du renchérissement pétrolier et des politiques monétaires et budgétaires restrictives entraînait un ralentissement de l'économie et une aggravation du chômage. Les participants ont convenu que leur objectif de base était de rétablir la stabilité des prix et de promouvoir, à court et à moyen terme, des conditions propices aux investissements et à une croissance de la production et de l'emploi axée sur l'offre.

Les discussions du Sommet de Venise en juin ont surtout porté sur les prix et les approvisionnements énergétiques, ainsi que sur leurs incidences sur l'inflation et le niveau d'activité économique. De concert avec ses partenaires industrialisés, le Canada a convenu d'un ensemble de grandes politiques visant à briser le lien entre croissance économique et consommation pétrolière. Une stratégie décennale a été élaborée pour réduire la demande de pétrole par la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie, par des mesures de conservation et par de nouvelles techniques d'exploitation.

Le Canada a entrepris des négociations avec plusieurs pays en vue d'éviter la double imposition. Les autorités canadiennes ont également achevé le processus de ratification préalable à la mise en application d'accords bilatéraux de double imposition avec l'Autriche, la Barbade, l'Indonésie, l'Italie, la Jamaïque, la Malaisie, la Roumanie, la République de Corée, l'Espagne et le Royaume-Uni. L'année a également permis d'achever une importante série de négociations sur un traité de double imposition entre le Canada et l'ONU, bien que le processus de ratification n'ait pu être mené à terme.

Le Canada a participé activement aux discussions sur le fonctionnement du système monétaire international. Il a appuyé l'élargissement du rôle des grandes institutions financières internationales, et notamment du FMI, et reconnu les difficultés croissantes de développement et de financement de la balance des paiements, rencontrées par les pays en développement.

Dans le domaine financier, l'instabilité des taux d'intérêt aux États-Unis a été un élément marquant. Le taux de base — un indicateur de ces taux — qui est consenti aux clients privilégiés des banques commerciales américaines est passé de 15,25 % au début de l'année à un sommet de 20 % en avril, puis à un minimum de 11 % en août, et enfin à un deuxième